



Commission " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable "

Compte-rendu de la Réunion du 5 février 2008 – Doucelles – 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Luc BRIZARD (Association Base 53)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio 53)
 M. Bernard LEMOINE (Conseil Général de l'Orne-SDE)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat mixte de la Sarthe)
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
 M. Rémy GILLET (AFFO)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Daniel GRIVOT (Mayenne Nature Environnement)
 M. Pascal BODIN (DDAF de l'Orne)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IBSA)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Député et Conseiller Général de la Sarthe)
 M Gérard RICO (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Jean-François PERRET (Groupement d'Agriculture Biologique de l'Orne)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté urbaine d'Alençon)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 Mme Véronique RIOU (Conseil Général de la Mayenne)

M. Didier BOURBON (DDAF de la Mayenne)
 Mme Cécile DASSONVILLE (DDAF de la Sarthe)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de la Mayenne)
 Mme Suzanne TAINON (AFOC de la Sarthe)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont
- 2 – Questions diverses

En préambule M.SIROT remercie les personnes présentes à cette réunion de la commission thématique " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable ". Il cite les personnes qui se sont excusées de leur absence, et notamment M. Bernard BREUX.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, il donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants.

Ordre du jour n°1 :

Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont

M. J. DUCHEMIN rappelle les évolutions réglementaires récentes, et souligne que dorénavant les SAGE sont composés de deux documents principaux, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des milieux aquatiques et le règlement. Ce dernier document, opposable au tiers, renforce la portée juridique du SAGE.

Il précise que l'objectif des scénarios d'actions, ou scénarios contrastés est d'approfondir l'analyse pour chacun des thèmes du SAGE (qualité de l'eau, quantité de la ressource, milieux aquatiques et naturels, inondations, loisirs et tourisme) en proposant des actions et des règles de gestion adaptées aux problématiques locales. Cette étape permettra d'apporter les éléments sur lesquels sera construite la future stratégie collective du SAGE.

Après avoir rappelé les principales conclusions du scénario tendanciel, il propose aux acteurs de formuler leurs propositions d'actions en tentant de répondre à deux questions majeures :

- Comment améliorer la qualité des eaux pour respecter les objectifs fixés à l'horizon 2015 ?
- Comment agir à l'échelle du bassin versant sur l'occupation des sols et l'aménagement des cours d'eau au profit d'une amélioration de la qualité de l'eau ?

La méthode retenue est celle dite du « métaplan », et consiste pour chaque acteur à rédiger ses propositions sur des feuilles de papier, une proposition par feuille. Celles-ci sont ensuite affichées sur un mur, explicitées par son rédacteur et des premiers recoupements sont effectués.

M. J. DUCHEMIN précise qu'il ne s'agit pas question de censurer les propositions formulées, mais de permettre à chacun de s'exprimer librement. Il signale qu'un premier filtre sera réalisé par le bureau de la CLE en fonction de la faisabilité technique, financière, sociologique, etc....

Compte-tenu des délais impartis pour la réunion, et contrairement à ce qui avait été indiqué à l'ordre du jour, M. J. DUCHEMIN propose de traiter la question transversale « Comment promouvoir une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant ? » lors de la prochaine intercommission.

Les propositions faites par les acteurs présents en réunion sont rassemblées dans les tableaux qui suivent.

Remarque importante : les tableaux suivant reprennent textuellement la formulation de toutes les propositions faites par les acteurs en réunion. De fait, certaines sont redondantes.

Toutefois, il est à noter qu'un travail d'analyse des propositions formulées sera réalisé dans les prochaines semaines pour identifier les convergences et divergences et préparer le bureau de la CLE qui sera chargé d'appliquer un premier filtre.

Ordre du jour n°2 :

Questions diverses

M. SIROT rappelle qu'il reste possible au-delà de la réunion de transmettre de nouvelles propositions, et qu'elles seront prises en compte.

Il souligne par ailleurs qu'une intercommission se réunira prochainement pour travailler à une hiérarchisation des actions et mesures proposées, certaines relevant du volet opérationnel (fiches actions, d'autres du volet réglementaire (PAGD et règlement), et de les répartir géographiquement par secteurs prioritaires.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

| A. Améliorer la vie biologique du sol | B. Réduction des pesticides | C. Zonages non traitement | D. Valoriser l'agriculture biologique | E. Maîtrise des intrants agricoles | F. Entretien / restauration des cours d'eau et des abords |
|---|--|---|---|---|---|
| Améliorer les connaissances en agriculture de conservation | Sensibiliser les agriculteurs, les collectivités et les particuliers aux techniques de désherbage mécaniques | Bandes végétalisées Elaboration d'une convention de servitude avec la Chambre d'Agriculture | Encourager le passage à l'agriculture bio par : -> de la communication -> de l'accompagnement -> la mise en place de circuits courts | Réduction des doses ponctuelles des fertilisants (organiques et chimiques) | Suppression des points d'abreuvement dans le lit des cours d'eau |
| Améliorer la vie biologique des sols agricoles par : - une couverture permanente - un allongement des rotations - une réduction du travail au sol (semis direct) - une restitution des résidus de récolte | Sensibiliser et accompagner les collectivités à une meilleure gestion de l'entretien des espaces publics par : -> une meilleure utilisation des produits phytosanitaires -> des méthodes alternatives Effectuer des plans de désherbage : -> et ne plus traiter dans les zones sensibles | Occupation des sols - aménagement - Faire de l'information sur la gestion des "zones tampon" "naturelles" au niveau agricole et particuliers - Information sur réglementation (phyto) - et au-delà (sensibilisation) | Communication significative pour stimuler les conversions à l'agriculture biologique : - restauration collective - fermes de démonstration - journées d'information - articles de presse... | Utilisations très modérées des nitrates-produits phyto-pesticides : -> par de l'accompagnement dans la réalisation de plans de fumure et de réduction de doses -> dans des secteurs prioritaires -> en déterminant différentes zones de traitements selon les risques de ruissellement | Comment améliorer la qualité des eaux? -> sur le lit des cours d'eau : Actions de restauration, Interdiction de recalibrage. -> sur le bassin versant : Lutter contre le ruissellement, Préserver les zones humides, Développer une agriculture raisonnée, recours aux MAET |
| Inciter à la diversité des assolements agricoles/exploitations (rotations cohérentes) | Publication d'une liste de produits domestiques indésirables | Arrêté interdisant tout traitement à moins d'UN mètre des fossés quels qu'ils soient | | Maîtrise de la fertilisation des cultures et des traitements | Favoriser les C.R.E. plus de créations de zones classées biotopes |
| Elaborer un champ de comparaison : travail sur différents systèmes agricoles (agriculture de conservation /agriculture classique /agriculture Biologique) | Accompagner les collectivités et les particuliers pour qu'ils utilisent des desherbeurs thermiques | Zéro pesticides à moins de 5 m des berges, ni sur les surfaces imperméables | | | Faire s'équiper les collectivités de plus de poubelles le long des sites touristiques en bordure de cours d'eau |

| G. Entretien et valorisation du bocage | H. Sécurisation AEP | I. Améliorer la continuité écologique | J. Aménagement de l'espace : fonds de vallées et zones humides | K. Programmes de restauration de la qualité de l'eau | L. Gestion des effluents | M. Economie d'eau |
|---|--|---|---|--|--|---|
| Encourager installation haies sur talus en travers des pentes (#arrachages) | Sécurisation de l'AEP : -> diversification de la ressource -> optimisation des points de captages fiables -> préservation des zones productives sous forme de dispositions ou de règles | Garantir l'écosystème : La continuité écologique Imposer une autre politique concernant le respect de l'eau quitte à pénaliser les pollueurs très fort et les élus qui ferment les yeux | Comment agir à l'échelle du bassin versant ? -> l'occupation des sols : maintien des haies, prairies permanentes... -> l'aménagement du cours d'eau : veiller au bon transit sédimentaire, garantir la morphologie des cours d'eau... | Garantir l'approvisionnement en eau potable ou sinon faire sur la surface de la culture bio ex. Saint-Pierre des Nids | Interdiction de traitement aux bords des berges, ruisseaux -> descendre le taux unités concernant le lisier -> contrôle plus sévère sur la qualité des boues des stations épurations -> voir si station épuration adaptée à fonctionner | Sensibiliser par une Information sur les systèmes économes en eaux concernant le réseau d'alimentation en eau potable |
| Entretien haies/talus Filière bois | Comment garantir l'AEP : . Mettre en œuvre les périmètres de protection . Développer les points de captage | Arasement obligatoire des ouvrages vétustes et non entretenus | Inciter à avoir des mesures milieu naturel dans les documents d'urbanisme (PLU...) | Effectuer des programmes de reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins d'alimentation de captage | Fonctionnement en circuit fermé (utilisation - filtrage - épuration - stockage) | |
| | AEP : faire une étude (sécurité et ressource) sur Alençon (action annulée car déjà en cours) | | 1°) Qualité : Mises aux normes pour toutes activités et pour les particuliers 2°) Protection des berges et bandes enherbées | | Obligations aux industries même petites de s'équiper de décanteurs (dans le cas de rejets de nitrates liquides et de fuels), de matériels de recyclage (dans les process pour économiser l'eau) | |
| | Protection : -> Mise en œuvre des prescriptions des PPC -> Mise en œuvre d'actions dans les zones d'alimentation certifiées | | Préservation des zones humides : Protection des cours d'eau vis-à-vis des ruissellements : -> par zones enherbées -> remise en place de haies et de talus | | Dégrader les effluents (graisse - lisier) notamment par la mise en place de systèmes de méthanisation mais en portant une attention particulière à la préservation du carbone pour améliorer la fertilité des sols) | |
| | AEP : Continuer à œuvrer et soutenir les opérations de lutte contre les NO3 (zones vulnérables - Saosnois) | | Proscrire tout remblai : - en lit majeur - en basse vallée - en bas prés | | Renforcer actions de mise aux normes des exploitations agricoles Encourager à la mise en place de systèmes alternatifs pour les petites exploitations | |
| | | | Encourager la mise en herbe des fonds de vallée et zones humides (#primes actuelles) | | Le bassin de rétention doit être fait lors des travaux de voirie pour mieux gérer les eaux pluviales | |
| | | | | | Rejets industriels réalisés en amont des prélèvements industriels | |
| | | | | | Subordonner l'autorisation de lotir à la capacité de traitement de la station d'épuration | |

25-02-2008

- 6 -